



GHS CPPM_1 07/05/2020

**COVID-19
ORGANISATION DE
LA REPRISE PROGRESSIVE
DU TRAVAIL**

DISPOSITIONS GENERALES-1

- Le télétravail doit continuer à être privilégié lorsqu'il est possible (au moins jusqu'au 2 juin)
- Activités concernées par la présences au labo:
 - Expérimentales
 - Importantes pour une thèse
 - Liées à des ressources contractuelles importantes
 - Qui utilisent des consommables couteux bientôt périmés
 - Administratives: ressources informatiques ou technologiques non accessibles, documents non dématérialisés
- Respect des règles sanitaires et de distanciation (voir slide dédié)
- Distribution individuelle dans lieu d'accueil:
Masques, gants + visières (fabrication CPPM)
Lingettes virucides: à voir
- Mis à disposition
Gel, chiffon papier

DISPOSITIONS GENERALES-2

- En réunion/travail en commun

Equipements obligatoires (masques, gants, visières)

- Personne malade (fièvre, toux,...): interdite au labo
- Missions en France soumises à autorisation DR12
- Missions à l'étranger interdites
- Ventilations

Pas de restriction officielles « compte-tenu des connaissances actuelles”

- Attention particulière au travail isolé à cause des mesures de distanciation

- **A partir du 2 juin jusqu'à fin juillet**

Si les conditions économiques et sanitaires liées au COVID 19 le permettent, un fonctionnement quasi-normal en présentiel sera mis en œuvre progressivement

DISPOSITION PARTICULIERES CPPM-1

- Laboratoire en accès restreint jusqu'au 2 juin
- Présence par programmation individuelle (via appli web, sous contrôle de la cellule de crise du CPPM)
- **25** personnes max par jour en mai et le double en juin
Roulement de présence: **60** personnes différentes par semaine
- Respect strict des horaires de fermeture officiels (**17h30**)
- **1** seule personne par bureau (l'appli web signale)
- Entrée porte classique et sortie porte nord (porte accès « handicapé »)
(pour diminuer les croisements)
- Nombre maximum de personnes dans chaque salle de réunion
25% de la capacité nominale
(un affichage sera mis en place – des chaises seront retirées)

DISPOSITION PARTICULIERES CPPM-2

- Cafétéria et terrasse fermée
Repas en commun interdit
(réévaluation pour la terrasse dans quelques temps)
- Distributeurs - Machine à café - Micro ondes non utilisables
- Douches atelier non accessibles
- Visiteurs étrangers/externes interdit (y compris livreurs)
- Ménage avec préconisations renforcées à partir du 12 mai
Ménage « covid19 » à la mi-journée à l'étude
- Lingettes virucides distribuées si possible
Sinon Gel + chiffon

DISPOSITION PARTICULIERES CPPM-3

- Distance de croisement dans les couloirs: 2m
- Distance de discussion dans les couloirs: 3m
- Ne pas entrer dans les bureaux des autres
- Travail isolé pour cause de distanciation: à éviter si possible
Sinon mesure à discuter
Proposition: identification par chef de /groupe service et vérification en fin de journée (ronde, message, téléphone)
- SAS pour interactions atelier/CPPM?

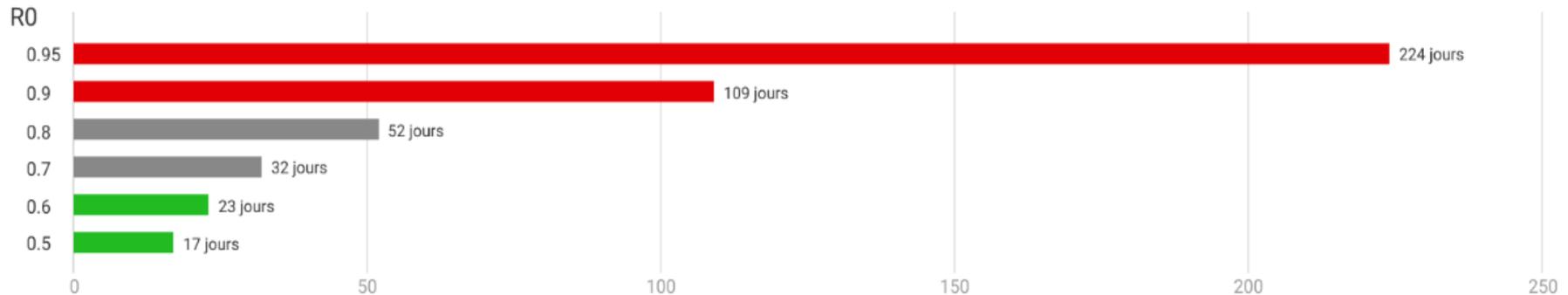
RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES ET DE DISTANCIATION

- Distanciation physique ≥ 1 mètre
Remarque: $\geq 1,5$ metre pour AMU
- Pas de prise de température des agents
- Pas d'embrassade ni de serrage de mains
- Longues conversations à éviter
- Se laver les mains à l'arrive au labo et très régulièrement avec de l'eau et du savon (ou gel hydro-alcoolique)
- Le port du masque est obligatoire quand les mesures de distanciation ne peuvent être appliquées
- Utilisation de visière non retenu officiellement
- ...

ANNEXE: LA BOULE DE CRISTAL DE BDK

Avec commentaires de l'intéressé...

Nombre de nouveaux cas divisé par 10



Probabilité de se faire contaminer avant l'arrivée du vaccin (supposée dans 18 mois)

